

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1071^e séance, tenue le mardi 18 novembre 2014,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Benoit Moore, Mme Chantal Pharand, Mme Louise Poirier; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Michel Sarra-Bournet, M. François Le Borgne; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; Mme Diane Sauvé (en l'absence du directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont); un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. Daniel Lajeunesse; des officiers de la FAS : M. Francis Gingras, Mme Michelle McKerral, Mme Tania Saba; les étudiants : Mme Julie Bélanger, Mme Joanie Martineau, M. Rodolphe Parent; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Louise Demers; le journaliste de *Forum*, M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : Pour la délibération CE-1071-5.1, de la Faculté de pharmacie: M. Daniel Lamontagne, vice-doyen aux études supérieures et à la recherche; pour la délibération CE-1071-5.3, de la Faculté de médecine: Mme Jocelyne Brault, professeure adjointe de clinique au Département de psychiatrie; pour la délibération CE-1071-6.1, de l'École d'optométrie : M. Jacques Gresset, professeur titulaire et secrétaire de l'École

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; le vice-recteur au nouveau campus et au développement, M. Yves Beauchamp; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande; le vice-recteur aux relations internationales et à la Francophonie, M. Guy Lefebvre; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Gérard Boismenu, Mme Francine Girard, M. Pierre Fournier, M. Gilles Lavigne, M. Paul Lewis, Mme Isabelle Panneton; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Line Castonguay M. Luc Stafford; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie, M. Jean-Marc Lavoie; un étudiant : M. Robert Martin; un chargé de cours, M. Najib Lairini; le substitut au chargé de cours, Mme Jacqueline Bortuzzo; des observateurs : Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claire Benoît, Mme Claude Mailhot

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général adjoint, M. Simon Carrier (en l'absence du secrétaire général, M. Alexandre Chabot)

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

CE-1071-1 ORDRE DU JOUR

CE-1071-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1070^e séance tenue le 14 octobre 2014
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1 Faculté de pharmacie
 - 5.1.1 Modification au programme de Maîtrise en sciences pharmaceutiques
 - 5.1.2 Modification au programme de Doctorat en sciences pharmaceutiques : création de l'option *Pharmacogénomique*
 - 5.2 Faculté de médecine — Département de neurosciences
 - 5.2.1 Création d'un Microprogramme en Neurosciences
 - 5.2.2 Modification au programme de Maîtrise en sciences neurologiques et à l'intitulé (*Maîtrise en neurosciences*)
 - 5.2.3 Modification au programme de Doctorat en sciences neurologiques et à l'intitulé (*Doctorat en neurosciences*)
 - 5.3 Faculté de médecine – Département de psychiatrie
 - Création d'un Diplôme d'études spécialisées (DES) en psychiatrie légale

6. Évaluation des programmes
 - 6.1 École d'optométrie
Plan d'action pour le programme de Maîtrise en sciences de la vision, option
Intervention en déficience visuelle
7. Affaires diverses
8. Prochaine séance
9. Clôture de la séance

CE-1071-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1070^e SÉANCE CE-1071-2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1070^e séance tenue le 14 octobre 2014, tel que présenté.

CE-1071-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-1071-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1070^e séance; le secrétaire général adjoint, M. Simon Carrier, en fait la présentation.

CE-1071-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-1071-4

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1071-5 Rapports de la Sous-commission des études supérieures CE-1071-5

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.3.

La doyenne (administratrice) de la Faculté de pharmacie, Mme Chantal Pharand, présente les projets inscrits au point 5.1 (5.1.1 et 5.1.2); pour cette présentation, la Commission reçoit M. Daniel Lamontagne, vice-doyen aux études supérieures et à la recherche.

La doyenne de la Faculté de médecine, Mme Hélène Boisjoly, et le vice-doyen aux sciences fondamentales et aux études supérieures de cette Faculté, M. Daniel Lajeunesse, présentent les projets inscrits aux points 5.2 (5.2.1 à 5.2.3) et 5.3; pour la présentation du point 5.3, la Commission reçoit Mme Jocelyne Brault, professeure adjointe de clinique au Département de psychiatrie.

CE-1071-5.1 Faculté de pharmacie CE-1071-5
CE-1071-5.1.1 - Modification au programme de Maîtrise en sciences pharmaceutiques CE-1071-5.1.1

2014-A0033-1071^e-187

La présentation regroupe les projets inscrits à ce point et au point 5.5.2 suivant.

Au moment de la création, en 2007, d'options miroirs en pharmacogénomique dans le programme de Maîtrise en pharmacologie du Département de pharmacologie de la Faculté de médecine et dans le programme de Maîtrise en sciences pharmaceutiques de la Faculté de pharmacie, la direction de l'Université avait émis le souhait de créer un programme distinct bi-facultaire en pharmacogénomique. La Faculté de médecine (Département de pharmacologie) et la Faculté de pharmacie ont alors travaillé ensemble à l'élaboration d'un tel projet, qui a été présenté à la Commission des études (CE-1029-7.4 et 7.5, 23 mars 2010), puis été soumis à la CREPUQ en 2012. À la suite de l'analyse de la demande de complément d'information de la Commission d'évaluation des projets de programmes—CEP de la CREPUQ, les promoteurs du projet ont conclu, en mai 2013, qu'il serait, dans un premier temps, plus profitable d'améliorer l'offre déjà existante des options en pharmacogénomique à la Faculté de pharmacie et à la Faculté de médecine, en s'inspirant des projets de programmes qui avaient été soumis et en tenant compte de certaines questions soulevées par la

CEP. La modification proposée aujourd'hui aux programmes de Maîtrise et de Doctorat en sciences pharmaceutiques s'inscrit en regard de cette perspective de renforcement de cette option.

La modification au programme de Maîtrise concerne principalement la structure de l'option *Pharmacogénomique* de ce programme, par l'ajout, au bloc obligatoire (76A) du séminaire de recherche PGM 6054 (remplaçant le séminaire PHM 6052), de manière à regrouper ensemble tous les étudiants inscrits dans les options respectives *Pharmacogénomique* des programmes de la Faculté de pharmacie et de la Faculté de médecine. La structure de l'option modifiée comporte 42 crédits de cours obligatoires, dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 3 crédits de cours à option. Des modifications de concordance sont apportées au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme (création du cours PHM 6096 pour le mémoire). La présentation reportée au document 2014-A0033-1071^e-187.

La modification au programme de Doctorat porte principalement sur la création de l'option *Pharmacogénomique*, en miroir de l'option offerte dans le programme de Doctorat en sciences pharmaceutiques de la Faculté de médecine. La structure de l'option créée comporte 87 crédits de cours obligatoires, dont 85 crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse, et 3 crédits de cours à option. Des modifications de concordance sont apportées au répertoire de cours (PHM 7103 pour la thèse). La présentation reportée au document 2014-A0033-1071^e-188. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'hiver 2015.

Des précisions sont apportées sur la modalité de cheminement par étapes, proposée en regard de la modification de ces programmes, et sur les modalités d'encadrement qu'une telle approche nécessite. On signale la qualité innovatrice de l'approche proposée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en sciences pharmaceutiques, à la Faculté de pharmacie, conformément au document 2014-A0033-1071^e-187.

CE-1071-5.1.2 - Modification au programme de Doctorat en sciences pharmaceutiques : création de l'option *Pharmacogénomique* CE-1071-5.1.2

2014-A0033-1071^e-188

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en sciences pharmaceutiques : création de l'option *Pharmacogénomique*, à la Faculté de pharmacie, conformément au document 2014-A0033-1071^e-188.

CE-1071-5.2 Faculté de médecine – Département de neurosciences CE-1071-2

CE-1071-5.2.1 - Création d'un Microprogramme en neurosciences CE-1071-5.2.1

2014-A0033-1071^e-189

La présentation regroupe les projets inscrits à ce point ainsi qu'aux points 5.6.2 et 5.6.3 suivants.

La création du Microprogramme en neurosciences permettra l'acquisition de connaissances de base en neurosciences ainsi que d'habiletés en travail de laboratoire dans les champs d'études scientifiques liés à l'étude du système nerveux. Par ailleurs, le Microprogramme permettra aux étudiants internationaux qui ne souhaiteraient pas s'engager dans un parcours de formation de Maîtrise avec mémoire, de bénéficier d'un encadrement académique et de l'accès à un

laboratoire d'accueil. La structure du Microprogramme totalise 18 crédits répartis selon 18 crédits de cours à option, dont 9 crédits attribués à des stages. Le répertoire de cours propose la création de cinq nouveaux cours de sigle NSC. L'implantation du Microprogramme est prévue au trimestre d'automne 2015. La présentation reporte au document 2014-A0033-1071^e-189.

La modification aux programmes de Maîtrise et de Doctorat en sciences neurologiques s'inscrit dans une démarche de restructuration des neurosciences à la Faculté de médecine et des offres de formation dans ce domaine. Dans ce cadre, quatre défis ont été identifiés comme suit : l'intégration et l'arrimage des programmes d'études supérieures en regard du nouveau programme de Baccalauréat en neurosciences; la définition de modalités d'encadrement pour les étudiants ne possédant pas de formation de base en neurosciences ou en sciences de la vie; l'élargissement des thématiques de recherche en fonction des expertises des professeurs et chercheurs qui se sont joints au Département de neurosciences; l'ajustement du programme en fonction du nouveau contexte des neurosciences à la Faculté. Les solutions identifiées ont ainsi déterminé les modifications à proposer, soit : la modification de l'appellation des programmes (*Maîtrise et Doctorat en neurosciences*), dans une perspective d'harmonisation avec l'appellation du programme de Baccalauréat et du nouveau Département, et, de ce fait, la modification des sigles de cours (sigle NRL remplacé par le sigle NSC); la modification à la structure des programmes de Maîtrise et de Doctorat, afin de mieux accompagner et encadrer le plan d'études des étudiants dans un contexte de cohorte (étudiants provenant du programme de Baccalauréat) et en regard de l'étendue des thématiques de recherche —notamment en accentuant la disponibilité de cours au choix permettant de couvrir les principaux concepts des neurosciences; l'ajustement du répertoire de cours, par la création de nouveaux cours et par la modification des contenus de certains cours existants. La structure du programme de Maîtrise comporte 45 crédits, répartis selon 39 crédits de cours obligatoires, dont 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 6 crédits de cours à option. La structure du programme de Doctorat totalise 90 crédits, répartis différemment selon les options du programme. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2015. La présentation reporte aux documents 2014-A0033-1071^e-190 et 2014-A0033-1071^e-191.

Des précisions sont apportées sur des objectifs plus spécifiques des modifications proposées, notamment en regard de l'atteinte, pour les étudiants, d'un niveau de formation préparatoire adéquat et d'une expérience de pratique en laboratoire, de la définition de modalités de cheminement plus flexibles mais permettant l'exposition à différentes techniques de recherche, de la définition de modalités d'encadrement mieux adaptées et permettant de faciliter la réussite des cours de spécialisation. Dans cette même perspective d'encadrement, on explique qu'une nouvelle modalité sera appliquée au programme de Doctorat, par l'ajout d'une étape de parrainage (coordonnée par un comité de parrainage), effectuée après que l'examen général aura été complété, et visant à superviser le travail de préparation et de planification relatif au dépôt de la thèse; cette étape serait généralement située à la cinquième année du programme, ou avant, s'il y a lieu, dans la mesure où l'encadrement permettra une telle latitude, et dans une perspective de resserrement de la durée des études.

En réponse à des questions, il est mentionné que la modalité voulant que le plan global d'études soit déposé au moment de la demande d'admission était déjà appliquée par le passé, et que les étudiants en sont avisés préalablement. Des précisions sont également apportées sur les objectifs du Microprogramme dans les cas où les étudiants ne poursuivraient pas leur formation au programme de Maîtrise, et sur le fait que le Microprogramme ne donne pas lieu à une admission automatique au programme de Maîtrise.

On signale l'intérêt présenté par le fait que, de plus en plus, des projets de modifications de programme définissent des modalités visant à favoriser l'encadrement des étudiants et la réussite des études.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme en neurosciences, au Département de neurosciences de la Faculté de médecine, conformément au document 2014-A0033-1071^e-189.

- CE-1071-5.2.2 - Modification au programme de Maîtrise en sciences neurologiques et à l'intitulé (Maîtrise en neurosciences) CE-1071-5.2.2

2014-A0033-1071^e-190

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en sciences neurologiques et à l'intitulé (*Maîtrise en neurosciences*), et comportant la modification du sigle des cours (sigle NRL remplacé par le sigle NSC), au Département de neurosciences de la Faculté de médecine, conformément au document 2014-A0033-1071^e-190.

- CE-1071-5.2.3 - Modification au programme de Doctorat en sciences neurologiques et à l'intitulé (Doctorat en neurosciences) CE-1071-5.2.3

2014-A0033-1071^e-191

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en sciences neurologiques et à l'intitulé (*Doctorat en neurosciences*), et comportant la modification du sigle des cours (sigle NRL remplacé par le sigle NSC), au Département de neurosciences de la Faculté de médecine, conformément au document 2014-A0033-1071^e-191.

- CE-1071-5.3 Faculté de médecine – Département de psychiatrie CE-1071-5.3
- Création d'un Diplôme d'études spécialisées (DES) en psychiatrie légale

2014-A0033-1071^e-192

Le programme de Diplôme d'études spécialisées (DES) en psychiatrie légale propose une formation dans ce domaine de surspécialisation de la psychiatrie et constitue un programme de résidence, visant à former des psychiatres légaux francophones en vue de la passation et de la réussite de l'examen de surspécialité du Collège Royal de médecins et chirurgiens du Canada—CRMCC pour l'obtention de la qualification de surspécialiste. La structure du programme est composée de cours (déjà existants) et de stages obligatoires et optionnels. Le programme proposé de DES ayant été agréé par le CRMCC en avril dernier, son implantation se trouve effective au trimestre d'automne 2014. La présentation reportée au document 2014-A0033-1071^e-192.

Des précisions sont apportées sur le fait que le DES constituera la seule offre de formation en français dans cette surspécialisation, et la seule disposant des infrastructures nécessaires. La présence de l'institution dans différentes régions, à travers les établissements affiliés concernés, permet de répondre au souhait exprimé par le Collège afin que la formation soit disponible en région centrale métropolitaine mais également en régions, d'autant que plusieurs expertises y sont déjà présentes. En réponse à une question, il est mentionné que des contenus en droit de la famille sont abordés dans le cadre des stages en pédopsychiatrie légale et qu'un professeur est spécialiste de ce domaine.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Diplôme d'études spécialisées (DES) en psychiatrie légale, au Département de *psychiatrie* de la Faculté de médecine, conformément au document 2014-A0033-1071^e-192.

CE-1071-6	<u>ÉVALUATION DES PROGRAMMES</u>	CE-1071-6
CE-1071-6.1	École d'optométrie - Plan d'action pour le programme de Maîtrise en sciences de la vision, option <i>Intervention en déficience visuelle</i>	CE-1071-6.1

2014-A0033-1071^e-193 et 193.1

La présidente, Mme Louise Béliveau, rappelle que les plans d'action des Facultés, relatifs au processus institutionnel d'évaluation des programmes, sont déposés à la Commission pour information. Mme Béliveau donne la parole à M. Jacques Gresset, professeur titulaire et secrétaire de l'École d'optométrie, pour la présentation du plan d'action mentionné en rubrique.

M. Gresset présente le plan d'action relatif à l'option *Intervention en déficience visuelle* du programme de Maîtrise en sciences de la vision, précisant, notamment, les actions prévues ou déjà en cours afin de répondre aux six recommandations formulées dans le rapport d'évaluation, et portant sur des questions relatives au taux d'inscription du programme, à la refonte du programme, au suivi du cheminement étudiant et du déroulement des stages (plus particulièrement, le processus d'évaluation des stages), à la révision des critères d'admission au programme et des cours préalables exigés, au recrutement des étudiants canadiens et internationaux, et aux problématiques liées à l'agrément du programme, à la certification des enseignants et à l'appartenance des diplômés à une association professionnelle. La présentation reporte au document 2014-A0033-1071^e-193; le document 2014-A0033-1071^e-193.1 porte sur le rapport du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de l'École d'optométrie pour le programme de Maîtrise en sciences de la vision, option *Intervention en déficience visuelle*, conformément au document 2014-A0033-1071^e-193.

CE-1071-7 AFFAIRES DIVERSES

CE-1071-7

La présidente, Mme Louise Béliveau, informe la Commission de la possibilité que les données relatives aux processus d'admission et d'inscription, habituellement présentées au point *Information et questions*, portent également sur des données des écoles affiliées, dans la mesure où celles-ci souhaiteront présenter ces éléments d'information.

CE-1071-8 PROCHAINE SÉANCE

CE-1071-8

La prochaine séance aura lieu le mardi 9 décembre 2014, à 14 heures.

CE-1071-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE

CE-1071-9

La séance est levée à 14 heures 45.

Adopté à l'unanimité tel que présenté le 9 décembre 2014 – délibération CE-1072-2

Le président de la séance,

Le secrétaire général adjoint,

Roch Chouinard

Simon Carrier